



Canalisation des eaux usées bouchées

Par **fabienluberon**, le **20/11/2008** à **22:53**

Bonjour,

Nous avons signalés à notre bailleur que la canalisation des eaux usées de la salle de bains était bouchée. Je précise que le bouchon est localisé dans cette canalisation qui passe sous la maison.

Comme convenus par téléphone avec le bailleur, nous avons fait appel à un professionnel de l'assainissement qui n'a rien pu faire car il n'y a pas de regard pour introduire la buse à haute pression. Même en passant le furet, l'accès au bouchon est impossible.

Nous avons payé le professionnel et présenté la facture au bailleur qui ne veut plus payer car il considère que ces réparations sont le caractère de réparations locatives.

D'après nous le pb vient de l'installation, en effet, il n'y a pas de regard qui permet l'accès au bouchon.

Pouvez vous s'il vous plait me confirmer de qui relève les réparations?

Quelles sont les démarches que nous devons engager pour nous faire rembourser et faire effectuer les reparations par le bailleur ?

Merci d'avance.